



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Auch, le 17 octobre 2025

Hausse de la mortalité sur les routes gersoises, changement d'heure et baisse de visibilité : un appel à la vigilance pour les vacances de la Toussaint.

La mortalité est en hausse dans le département du Gers. Depuis le début de l'année, on dénombre 16 décès, soit 4 de plus qu'en 2024 qui en comptait déjà 2 de plus qu'en 2023.

<i>Bilan au</i> 15 octobre 2025	<i>Depuis le 1er janvier</i>		<i>Variation</i>	<i>12 mois glissants</i>		<i>Variation</i>	N-1 2024
	En 2024	En 2025		2023-2024	2024-2025		
Accidents	115	111	-3%	136	143	+5 %	147
Blessés	150	126	-16%	175	164	-6%	188
Tués	12	16	+4(*)	13	20	+7(*)	16

Le Gers possède, par sa géographie et son histoire, un réseau routier rural qui demande une attention particulière au volant (peu de 2 x 2 voies, relief, une majorité de routes étroites et sinueuses...) et une adaptation de la vitesse au profil de la route utilisée est nécessaire.

De plus, compte tenu du nombre important d'obstacles fixes latéraux (arbres, talus-fossé...), les sorties de route dans notre département génèrent de nombreux accidents graves, comme ceux de ces derniers jours.

Les accidents graves sont essentiellement dus aux comportements des automobilistes et les forces de l'ordre déplorent un relâchement.

Depuis le début de l'année, près de 699 permis ont été retirés dont 222 pour des faits de conduite dans un état alcoolique.

Si on peut noter une baisse des retraits pour excès de vitesse (254 en 2025 contre 268 en 2023), les retraits pour consommation d'alcool sont en nette hausse (222 en 2025 contre 192 en 2024), et ceux pour usage de stupéfiants reflètent une légère baisse (207 en 2025 contre 217 en 2024).

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



Le département du Gers reste un département particulièrement accidentogène particulièrement impacté par des accidents graves en septembre dernier et en ce début de mois.

Les forces de l'ordre contrôlent de plus en plus de conducteurs non détenteurs du permis de conduire ou faisant l'objet d'une suspension ou d'un retrait de ce dernier. Le préfet du Gers a demandé aux forces de l'ordre de renforcer les contrôles routiers jusqu'à la fin de l'année.

● **Passage à l'heure d'hiver : attention à la baisse de luminosité**

Le passage à l'heure d'hiver interviendra dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 octobre 2025, il est essentiel de rappeler à tous les usagers de la route et notamment aux piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes, l'importance de se rendre visible.

La baisse de luminosité entraîne un problème de visibilité des piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinette. En effet, en heure d'hiver, la visibilité est plus faible pendant les heures de pointes (matins et soirs) et les usagers vulnérables sont plus exposés au risque d'accident.

La mortalité routière des piétons atteint en effet son maximum en automne / hiver : près de la moitié des piétons tués chaque année le sont sur les quatre mois d'octobre à janvier.

Des actions de sensibilisation sont mises en place durant cette période automnale par les services de l'État (sécurité routière – DDT) avec pour objectif de détecter les usagers non-visibles ou mal détectables et de leur distribuer des accessoires en fonction du mode de déplacement afin de les rendre plus visibles.

N'oublions pas que chaque accident n'est pas qu'une statistique : ce sont trop souvent des vies brisées, des familles et des proches dévastés. Tous les usagers ont un rôle à jouer pour rendre la route plus sûre, car la majorité des accidents trouve son origine dans des comportements inappropriés au volant.

Ci-après le bilan des deux contrôles routiers de vendredi 16 octobre et samedi après-midi 17 octobre derniers :

- Militaires engagés : 76
- Personnes contrôlées : 544
- Véhicules contrôlés : 533
- Dépistages alcoolémie : 335
- CEEA (conduite sous l'empire d'un état alcoolique) : 4
- Dépistages stupéfiants : 49
- Conduites sous stupéfiants : 3
- Défaut de permis de conduire : 2
- Refus d'obtempérer : 1
- Excès de vitesse : 20 dont 1 + 40km/h
- Téléphones : 8
- Autres IGGA : 8
- Autres infractions : 24
- ESI : 1
- AFD : 1 pour détention de stupéfiants et 1 pour défaut d'assurance
- Mise en fourrière administrative : 2

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

